



La soupe au caillou

Par l'équipe du Collectif

Numéro 370

5 avril 2013



Les nouvelles courent

PRIORITÉ ÉDUCATION



La Coalition priorité éducation a lancé officiellement une pétition visant à convaincre les parlementaires du Québec de prendre les moyens nécessaires pour mettre un terme aux compressions en éducation. Ces compressions affectent les services directs aux élèves, minent la qualité de leur environnement éducatif et nuisent à la persévérance et la réussite scolaires, pourtant nécessaires au bon développement de notre société.

Initiée par la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ), la pétition recueille l'appui de milieux variés : parents, syndicats, directions d'établissement, administrateurs, professionnels, universitaires, ainsi que des milieux financier, culturel et communautaire. Jusqu'ici, plus de 9500 personnes et organismes l'ont signée, dont le Collectif. C'est maintenant à votre tour !

<http://coalition-priorite-education.tumblr.com/tagged/petition>

Une action de plus pour dire : **NON aux coupes à l'aide sociale!**

Les coupes proposées par la ministre Maltais sont aussi inacceptables qu'indécentes. La population du Québec doit agir dès maintenant pour éviter que les plus pauvres fassent les frais d'un retour précipité à l'équilibre budgétaire. À cet effet, le Collectif a lancé le 1^{er} avril une action-courriel.

L'objectif de cette action est que le plus grand nombre possible de personnes envoient aux 125 parlementaires siégeant à l'Assemblée nationale un courriel leur demandant, d'une part, de reconnaître que le meilleur moyen de renforcer l'« incitation au travail », c'est d'améliorer le revenu des personnes en situation de pauvreté et, d'autre part,

de s'engager à tout faire ce qui est en leur pouvoir afin que le gouvernement du Québec abandonne son projet de modification du règlement d'aide sociale.

Tout le matériel nécessaire pour participer à cette action se trouve à l'adresse suivante : www.pauvrete.qc.ca/?Action-courriel-Non-aux-coupes-a-l

Pour que cette action soit une réussite, un maximum de personnes doit y participer. N'hésitez surtout pas à faire connaître l'action-courriel aux organismes dans lesquels vous vous impliquez, ainsi qu'à vos collègues de travail, vos amiEs, vos connaissances et votre famille !

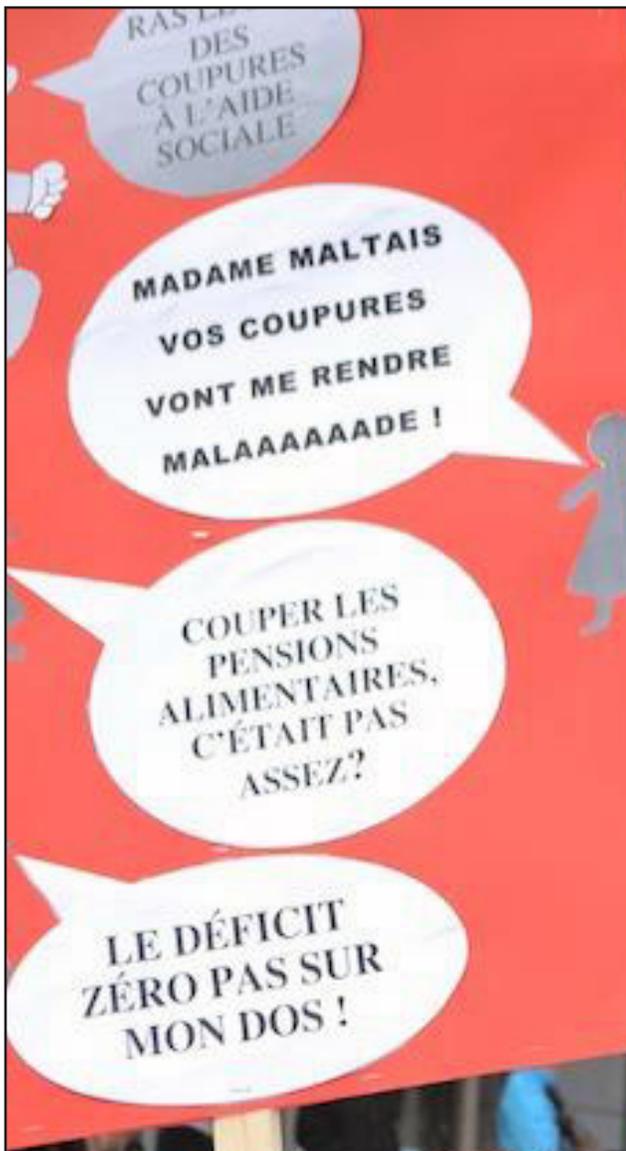


Pour être informéE des activités à venir

- Devenez « fan » de la page Facebook du Collectif : www.facebook.com/collectif.quebecsanspauvrete?fref=ts
- Devenez « fan » de la page Facebook du Front commun des personnes assistées sociales du Québec (FCPASQ) : www.facebook.com/pages/Fcpasq-Regroupement/211263715593158?fref=ts
- Allez visiter cette page web du FCPASQ : www.fcpasq.qc.ca/Coupures_Ministre_Maltais/activit%E9s_11_avril_2013.html

Sommaire

Des actions en cours ou à venir... page 2
Cette histoire vous concerne... pages 2 et 3



Des actions en cours ou à venir

- Pétition sur le site de l'Assemblée nationale – date limite le 13 avril (déjà plus de 10 000 signatures) : www.assnat.qc.ca/fr/exprimez-votre-opinion/petition/Petition-3619/index.html
- L'action-courriel *Non aux coupes à l'aide sociale* sur le site du Collectif et sur Facebook : www.pauvrete.qc.ca/ ou www.facebook.com/events/548676291819440/?fref=ts
- L'opération maringouin sur Facebook, un courriel par jour pour s'opposer aux coupes à l'aide sociale : www.facebook.com/events/344976518944851/
- Manifestation familiale à Québec le 6 avril, 13 h 30, à la place de l'Université-du-Québec (coin Charest Est/de la Couronne)
- Manifestation à Ville de Saguenay le 11 avril, 10 h, devant le bureau de Stéphane Bédard (267, rue Racine Est)
- Manifestation à Montréal le 11 avril, à 10 h 45, au parc Émilie-Gamelin (métro Berri-UQAM, coin Ste-Catherine et Berri)
- Manif-action à Rimouski le 11 avril, à midi, au Parc de la gare (apportez une casserole et une patate)
- Activité de visibilité à Sherbrooke le 11 avril, à 11 h 30, devant le Centre local d'emploi (70, rue King Ouest)
- Vigile de 24 heures à Québec, devant les bureaux du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (425, rue St-Amable), du 10 au 11 avril, de midi à midi

Cette histoire vous concerne

Dans le dernier budget du Québec, le gouvernement affirmait qu'il faut « refuser d'accepter la pauvreté comme allant de soi ». Quelle ne fut donc pas l'étonnement, pour plusieurs, d'apprendre dans la Gazette officielle du Québec du 27 février que ce même gouvernement, par une modification du *Règlement sur l'aide aux personnes et aux familles*, entend réduire l'admissibilité à l'allocation pour contraintes temporaires, qui est principalement destinée aux personnes de 55 ans et plus et aux familles avec un enfant de 5 ans et moins, et diminuer les services en toxicomanie avec hébergement ! Si ce projet de modification de l'aide sociale devait se concrétiser, plusieurs dizaines de milliers de personnes verraient, à compter du 1er juin prochain, leur maigre revenu mensuel être amputé de 129 \$ ou 221 \$, selon le cas. Cette histoire vous concerne, lecteurs et lectrices. Pour bien le comprendre, deux détours s'imposent : l'un par le principe de l'incitation au travail, qui affecte particulièrement les personnes en situation de pauvreté ; l'autre par le principe de la moindre acceptation, dont les conséquences traversent toute la société.

Ce billet signé par Robin Couture, porte-parole du Collectif, est paru dans *Le Huffington Post* du 20 mars dernier. Il est disponible au http://quebec.huffingtonpost.ca/collectif-pour-un-quebec-sans-pauvrete/cette-histoire-vous-concerne_b_2917380.html.

Le principe de l'incitation au travail

Le principe de l'incitation au travail consiste à garder les prestations d'assistance au plus bas niveau possible afin de pousser les bénéficiaires vers le marché du travail. Que le gouvernement ose encore l'invoquer à quelque chose d'aberrant, puisqu'il est démenti par la réalité. En effet, depuis quelques années au Québec, de tous les types de ménage, ce sont les familles qui quittent le plus souvent l'aide sociale. Or, ceci suit de

près l'introduction de mesures de soutien qui ont amélioré leur revenu, souvent jusqu'au niveau de la couverture des besoins de base. On a la démonstration que le retour aux études ou au travail est favorisé, et non retardé, par un meilleur soutien financier. Maintenir les gens en situation de survie, en usant leur santé et leur dignité, c'est tout sauf un incitatif. Les personnes et les familles qui vont faire les frais de la réforme à l'aide sociale verront leur chance d'un retour au travail ou aux études diminuer aussi significativement que leur revenu.

Le principe de la moindre acceptation

Même s'il traverse l'ensemble des systèmes d'assistance et que ses conséquences ne sont pas les moindres, le principe de la moindre acceptation (*less eligibility*) est moins connu que celui de l'incitation au travail. Il trouve sa première formulation explicite dans un texte de loi britannique datant de 1834, la Nouvelle loi sur les indigents. Cette loi, conçue pour freiner le nombre croissant de demandeurs d'assistance, cherchait à rendre les conditions des maisons de correction (*workhouses*), destinées aux pauvres de l'époque, encore plus misérables qu'elles ne l'étaient déjà. La condition d'assisté devait paraître — et être — encore pire que celle du paysan le plus pauvre. Évidemment, le temps n'est plus aux maisons de correction. Mais la formulation contemporaine de ce principe, bien ancré dans l'imaginaire social, pourrait se résumer ainsi : la prestation d'aide sociale doit être inférieure au revenu du travailleur le plus pauvre.

Une fonction bien précise

Le principe de la moindre acceptation a une fonction bien précise : contenir les insatisfactions des travailleurs quant à leurs conditions, en leur rappelant qu'il existe une situation bien pire que de travailler et de demeurer pauvre : être prestataire de l'aide sociale. Dès lors, il est dans l'intérêt des travailleurs de s'assurer que l'aide sociale ne soit pas trop « généreuse ». Ces propos recueillis sur la Côte Nord en 2007 dans le cadre d'une démarche citoyenne le montrent bien : « Il faut faire attention, disait un groupe de travailleurs pauvres, de ne pas faire de l'aide sociale une aide qui permettrait de vivre mieux que ceux qui travaillent. Actuellement, en travaillant, on ne peut même pas avoir d'épargne ni faire face aux imprévus ». Plutôt que de s'efforcer à améliorer leurs propres conditions, les travailleurs cherchent à s'assurer que l'aide sociale demeure la plus basse possible. Cette réaction est compréhensible. Toutefois, pendant que le regard est ainsi détourné, dévié, des décisions politiques injustes sont prises, et participent à l'appauvrissement généralisé.

De 1981 à 2011 au Québec, le prix des maisons, de l'essence et des frais de scolarité, par exemple, a pratiquement quadruplé tandis que le salaire moyen n'a même pas doublé. De sorte que la plupart des ménages ont dû travailler plus d'heures annuellement et s'endetter pour bénéficier d'un niveau de vie souvent moindre. Certes, pendant cette même période, la création de la richesse a été continue. Elle s'est toutefois concentrée dans les mains de quelques-uns, déjà très bien nantis. Cela a favorisé un accroissement des inégalités, qui ont des impacts néfastes sur l'ensemble de la société. L'assurance-emploi est l'objet d'un véritable saccage et la retraite de bon nombre de Québécois est menacée. Ce sont encore et toujours les femmes qui sont les plus touchées par ces phénomènes. La vie chère, la précarisation du travail, les écarts de revenus grandissants et l'effritement du filet social : tout cela va en s'accéléralant pendant qu'on s'efforce de maintenir les plus pauvres dans la misère, histoire de refouler les frustrations de sa propre vie.

Ceci n'est pas qu'un simple projet de règlement à l'aide sociale

On entend déjà les détracteurs des organisations de défense des droits sociaux, qu'ils considèrent être uniquement des « lobbies des pauvres », s'écrier : « Ce n'est qu'un simple projet de règlement à l'aide sociale ! Ça ne touchera que quelques pauvres, pas de quoi fouetter un chat ! » Ce procédé, qui vise à maintenir le statu quo, n'est pas nouveau. Lorsque les étudiants défendent une conception globale de l'éducation, on leur dit aussitôt de se mêler de leurs affaires et de se concentrer sur ce qu'ils sont censés connaître : les frais de scolarité. Il en va de même pour les organisations syndicales : lorsqu'elles remettent en question des dynamiques sociales larges, on leur dit qu'elles outrepassent leur mission, qui est de défendre leurs membres.

Au final, ces détracteurs doivent comprendre que le projet de la ministre n'est pas qu'un simple projet de règlement, c'est aussi le renforcement d'une logique qui crée plus de perdants que de gagnants. Ils doivent aussi comprendre que défendre l'aide sociale aujourd'hui, c'est défendre une vision juste et égalitaire du Québec et de son avenir, en tenant compte des difficultés que vit notamment la « fameuse » majorité silencieuse, prisonnière des mêmes rouages que les assistés sociaux. Ils doivent enfin comprendre que seule une véritable solidarité permettra de refuser, de défier et, ultimement, de renverser cette logique. Voilà pourquoi, lecteurs et lectrices, cette histoire vous concerne. 🌱

La publication de *La Soupe au caillou* est rendue possible grâce à la contribution financière du Carrefour d'animation et de participation à un monde ouvert (CAPMO)



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165, de Carillon, local 309, Québec (QC), G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040 / Télécopieur: (418) 525-0740 / Courriel: collectif@pauvrete.qc.ca

www.pauvrete.qc.ca